



Les deux usines de traitement Soleil Metals ont été déclarées conformes à la norme Swiss Better Gold Step 1.

A propos d'OCIM

Fondé à Paris en 1961, le groupe OCIM est détenu et dirigé par la holding OCIM Finance. Fort de son activité historique de promoteur immobilier et de gestionnaire d'actifs, OCIM possède une longue expérience en matière de gestion de projets complexes et d'actifs tangibles.

OCIM se consacre désormais entièrement au secteur des métaux précieux, produisant et négociant de l'or et de l'argent, et s'approvisionnant en métaux stratégiques dits platinum grade, comme le platine, le palladium, et le rhodium.

OCIM exerce une double activité complémentaire de négociant et financier. En tant que négociant, OCIM achète et vend tout au long de la chaîne de valeur des actifs, des producteurs aux utilisateurs finaux. En tant que financier, OCIM finance les opérations de la chaîne de valeur, principalement par le biais de contrats de prépaiements à court terme.

OCIM exploite également deux usines de traitement au Pérou et produit de l'or responsable issu de minerais achetés auprès de mineurs artisanaux et à petite échelle.

OCIM dispose d'équipes basées à Paris, Genève et Lima.

Soleil Metals, filiale péruvienne du groupe OCIM, annonce que ses deux usines de traitement, Yacari et Victoria, ont été déclarées conformes à l'étape 1 de la norme Swiss Better Gold (SBG). Cette annonce représente une reconnaissance internationale de l'engagement de Soleil Metals à formaliser les mineurs artisanaux et, plus largement, à établir une chaîne de valeur de l'or entièrement responsable et traçable.

Un modèle innovant et ambitieux au service du secteur minier artisanal

L'association Swiss Better Gold (SBG) a été créée à l'initiative d'entreprises suisses actives tout au long de la chaîne d'approvisionnement en or afin d'améliorer les conditions de travail et de vie dans les communautés pratiquant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASGM) et d'offrir à ses membres un



approvisionnement répondant à des exigences ESG strictes. Sa conformité avec l'étape 1 de la SBG repose sur quatre piliers :

- Garantir la conformité totale des usines de transformation aux critères de la SBG grâce à une assistance technique ciblée
- Renforcer les systèmes de diligence raisonnable et de traçabilité dans les usines de transformation
- Fournir une assistance technique aux fournisseurs de minerai afin d'améliorer les conditions de travail dans les opérations d'approvisionnement
- Une meilleure rémunération pour la partie amont de la chaîne de valeur

Un engagement fort en faveur de l'amélioration continue

À la suite d'un audit approfondi des installations sur le terrain, cette décision valide l'engagement et le lancement des travaux des deux unités de transformation afin de répondre aux exigences SBG en matière de protection de l'environnement et de conditions de vie et de travail (sécurité, hygiène, confort, etc.). Il comprend également l'accréditation de 109 mineurs artisanaux, qui sont désormais autorisés à approvisionner les usines de traitement de Soleil Metals dans le cadre de ce programme.

Au-delà de cette réalisation, Soleil Metals s'engage dans un plan d'amélioration continue qui couvre notamment :

- L'assistance technique à ses fournisseurs ASM afin d'améliorer leurs conditions de travail, leur sécurité

et leurs pratiques environnementales

- L'augmentation progressive du nombre de producteurs artisanaux intégrés dans la chaîne SBG
- Le renforcement continu de son système de diligence raisonnable

Des avantages concrets pour toutes les parties prenantes

L'intégration de Soleil Metals au programme SwissBetter Gold permet aux mineurs artisanaux de devenir de véritables partenaires, plutôt que de simples clients, et de bénéficier des avantages suivants :

- Une assistance technique continue pour améliorer leurs pratiques
- Un accès sûr et transparent aux marchés internationaux
- Des conditions de paiement équitables basées sur le cours international de l'or (LBMA)
- Une prime SBG de 1,35 \$ par gramme d'or fin exporté, dont une partie finance des projets sociaux et environnementaux

Ces avantages incitent fortement un nombre croissant de mineurs artisanaux à poursuivre leur processus de formalisation. Au-delà des mineurs eux-mêmes, ces mesures incitatives offrent aux communautés minières la possibilité d'échapper à la pauvreté, voire à la criminalité, dans lesquels elles sont souvent enfermées.

Pour Soleil Metals, la conformité à l'étape 1 est un

moyen de sécuriser ses approvisionnements en minerai ASM responsable et de renforcer la validité de sa stratégie ESG. Enfin, cela permet à Swiss Better Gold d'appliquer ses exigences sur le terrain et de fournir à ses membres des approvisionnements véritablement responsables et traçables.

Prochaine étape : vers l'accréditation complète

Forte de cette première reconnaissance, Soleil Metals a déjà lancé la deuxième phase (étape 2) du processus

d'accréditation Swiss Better Gold. Cette étape vise à obtenir la certification complète pour commercialiser l'or produit sous le label Swiss Better Gold, en respectant les 27 critères d'approvisionnement responsables de l'association. L'équipe de Soleil Metals travaille activement, avec le soutien technique de SBG, pour atteindre ces objectifs dans les meilleurs délais et renforcer son impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'or au Pérou.



“L’équipe Swiss Better Gold est heureuse et fière que Soleil Metals ait réussi la première étape. Nous apprécions profondément son dévouement et sa volonté d’aller de l’avant et d’atteindre nos critères d’approvisionnement spécialement définis pour les usines de transformation (raffineries intermédiaires). Nous sommes convaincus qu’en travaillant ensemble, nous obtiendrons des résultats significatifs qui favoriseront une exploitation minière responsable et le bien-être des mineurs artisanaux au Pérou”, explique Diana Cullilas, PDG de Swiss Better Gold.



“Cette confirmation est le fruit des efforts intenses déployés par toutes les équipes de Soleil Metals, tant au siège social à Lima que dans les deux usines de traitement, pour répondre aux normes élevées de la SBG. » Au-delà de la simple conformité, cela nous a permis d’elever nos propres pratiques opérationnelles au niveau des normes internationales les plus exigeantes en matière de responsabilité”, explique Vanessa Hungerbuehler, responsable des affaires juridiques et de la conformité chez OCIM.



“Cette première phase du processus d'accréditation représente une étape importante dans notre mission visant à développer une chaîne d'approvisionnement en or responsable qui profite à la fois aux communautés minières et à l'économie locale. Elle démontre notre engagement à aider les mineurs artisanaux à adopter des pratiques plus durables tout en leur garantissant un accès équitable aux marchés internationaux, en particulier aux raffineries”, explique Laurent Mathiot, président-directeur général de l'OCIM.



Contact

Laurence Mathiot
Directrice de la Communication
et des Ressources Humaines

laurence.mathiot@ocim.com
+33 1 88 83 86 17
+33 6 48 79 38 95